

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 28 avril, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absent excusé : HUREL Noël,

Date de la convocation : 22 avril 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Travaux sur réseaux d'éclairage public - SEDI

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	8 570 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	7 054 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	82 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	1 434 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI,

Le Conseil, entendu cet exposé

- 1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **8 570 €**

Financements externes : **7 054 €**

Participation prévisionnelle : 1 516 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

- 2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 1434 €

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 avril 2016

**Le Maire,
Angéline APPRIEUX**

